

Réconciliation **Versöhnung** **Solidarité** Solidarität Amitié **Freundschaft** **Coopération** Zusammenarbeit

Allemagne, France,



Deux **pays** **au** **cœur** de l'**Europe**



Réconciliation **Versöhnung** **Solidarité** Solidarität Amitié **Freundschaft** **Coopération** Zusammenarbeit

Au cours des siècles, la coopération entre Etats européens s'est déroulée sur la base d'alliances le plus souvent militaires.

Même si des coopérations économiques et commerciales, ou culturelles et intellectuelles entre courants artistiques ou de pensée ont existé,

La coopération entre la France et l'Allemagne telle qu'initiée dans la seconde moitié du XXème siècle est un modèle innovant.

Du rapprochement de deux pays qui depuis 80 ans semblaient être des ennemis irréconciliables, est née l'union de la plupart des pays d'Europe.

Une idée de fraternité et de communauté de destin que les rêves d'artistes et d'intellectuels avaient préfigurée dans le romantisme du XIXème siècle.

Europe, la difficile union



Depuis l'Antiquité, des tentatives pour constituer une entité politico-administrative la plus étendue possible sur le territoire européen : Rome, Charlemagne, Napoléon, le IIIème Reich ...

Mais toujours dans le sens de la domination d'un système étatique puissant s'imposant par la conquête militaire.

Au XIXème siècle, commence à circuler l'idée d'une union volontaire des Etats créant un organisme commun qui les représente, parle et agisse en leur nom.

Europe, la difficile union

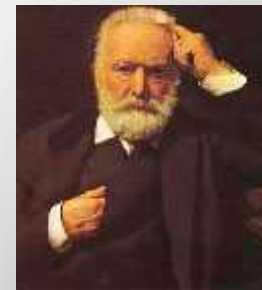
Au XXème siècle, entre les deux guerres, deux courants émergent, sans toutefois aboutir :

- **Les partisans d'une simple coopération et de la coordination de la politique des Etats européens, ceux-ci conservant leur souveraineté,**
- **Les partisans d'une démarche fédéraliste.**

Pourtant, c'est finalement une approche économique, visant la gestion et la valorisation d'un patrimoine commun qui sera le fondement de la construction européenne moderne.

Europe, la difficile union

La rencontre et la connaissance mutuelle entre les personnes, courants artistiques ou philosophiques, commerce, voyages, alliances familiales... développées au cours des siècles précédents entre Français et Allemands, et plus largement entre Européens n'avaient jamais empêché les guerres sur notre continent.



L'organisation internationale européenne comme base de coopération

L'idée a alors émergé peu à peu de lier les Etats autour de la défense d'intérêts communs et de formaliser ces liens dans le cadre d'institutions ayant leur organisation propre, une administration et des attributions bien définies.



Nous allons voir comment l'Allemagne
et la France ont été le moteur de ces
nouvelles institutions.



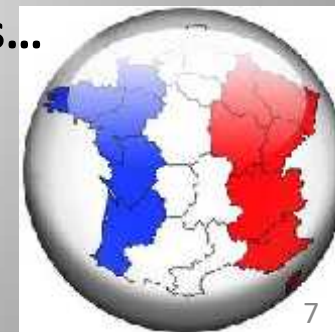
Le duo France-Allemagne, moteur de la construction européenne ?



Alors que l'union de l'Europe se fait peu à peu sur la base d'institutions qui acquièrent un caractère supranational, la France et l'Allemagne mettent en place un dialogue et une coopération privilégiés.

Les objectifs sont variés :

- Gérer un patrimoine commun : par exemple le Rhin, dès le XIXème siècle...
- Etablir une paix durable, en liant les ressources stratégiques ou en créant des liens d'amitié entre les personnes...
- Accélérer l'intégration européenne en testant des modes de collaboration destinés à s'appliquer à l'ensemble des Etats...
- Mieux résister à la crise économique mondiale...
- Construire les modèles de demain...



Aux origines de la coopération franco-allemande et européenne moderne

Dès 1804, le Traité de l'Octroi du Rhin conclu entre l'Empire Français et le Saint Empire Romain Germanique, crée à Mayence une administration internationale chargée de collecter les péages acquittés par la batellerie rhénane et d'utiliser les montants pour améliorer la navigation sur le fleuve.

En 1814, alors que Napoléon Ier est exilé à l'Île d'Elbe, le Traité de Paris pose le principe de la **liberté de circulation sur les grands fleuves internationaux d'Europe**.

En 1815, le Congrès de Vienne confirme le Rhin comme frontière entre la France et la Confédération Germanique.

Reprenant les principes du Traité de l'Octroi, il crée aussi une Commission Centrale composée des représentants des Etats riverains et ayant son siège à Mayence.



Aux origines de la coopération franco-allemande et européenne moderne

Les bases de la **première organisation internationale européenne** sont posées.

Français et Allemands en sont à l'origine.

La coopération entre les pays riverains se renforce au cours des années. La Commission Centrale fonctionne comme une conférence diplomatique permanente qui se réunit une fois par an et soumet les dispositions adoptées à la ratification des Etats.

En 1871, ayant perdu sa frontière rhénane, la France cesse d'être membre.

Mais en 1919, le Traité de Versailles réorganise la Commission Centrale, installe son siège à **Strasbourg** et, première volonté d'ouverture à un territoire européen, admet de nouveaux membres non riverains. L'Italie et le Royaume Uni ont ainsi adhéré mais ne sont plus membres aujourd'hui.



Aux origines de la coopération franco-allemande et européenne moderne

La Commission Centrale pour la Navigation du Rhin aujourd'hui

Après presque 200 ans d'existence,

Une organisation internationale,
composée de 5 Etats membres :

- L'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse

Avec des compétences propres :

- Activité de réglementation de la navigation sur le Rhin
- Maintien de bonnes conditions de navigabilité sur le Rhin
- Promotion d'une navigation intérieure écologique
- Développement d'un droit de la navigation intérieure
- Coordination des dispositions nationales relatives à la protection sociale des bateliers
- Questions économiques



L'idée d'unir les pays d'Europe est relancée dès 1946 par **Winston Churchill**, qui demande que pour mettre un terme aux conflits entre la France et l'Allemagne, les deux pays concluent une alliance, en formant le noyau d'une sorte "d'Etats Unis d'Europe".

« Le conseil que j'adresse à l'Europe peut tenir en deux mots : unissez-vous ! »

Quelle était la place du Royaume-Uni dans ce plan ?

La naissance du Conseil de l'Europe

En mai 1948, un congrès réunit à La Haye 800 personnes, politiques, intellectuels, acteurs socio-économiques, en vue de formuler des propositions pour la création d'un organisme qui représenterait l'Europe démocratique, et tendrait à **harmoniser la politique des Etats européens du point de vue économique, social et politique, le tout reposant sur la reconnaissance commune des Droits de l'Homme.**

Ainsi naît une organisation européenne d'un type nouveau, comportant un organe ministériel dont le pouvoir est contrebalancé par une Assemblée parlementaire.



Le **5 mai 1949**, les statuts du Conseil de l'Europe sont signés à Londres : l'Organisation internationale s'installe à Strasbourg.

Le Conseil de l'Europe

Les pères fondateurs

L'Allemand

Konrad ADENAUER

Chancelier et Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne

« Il est de la plus grande importance, également, d'avoir ici un centre où se réunit presque toute l'Europe » (1951)



Le Français

Robert Schuman

Ministres des Affaires Etrangères de la République Française

« Le Conseil de l'Europe, en effet, est le laboratoire où se prépare et s'expérimente la coopération européenne » (1951)

Le Conseil de l'Europe

Les pères fondateurs

Le Belge

Paul-Henri SPAAK

Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de la Belgique

« Parce que c'est ici que l'Europe toute entière se rencontre, et parce qu'il arrive des moments comme aujourd'hui où les problèmes doivent être examinés par l'ensemble des pays européens » (1962)



L'Italien

Alcide de Gasperi

Premier Ministre de la République Italienne

« En aucun moment il ne faudra agir et construire de façon que la fin à atteindre ne résulte claire, déterminée et garantie » (1951)



Le Conseil de l'Europe

Les pères fondateurs

Mais aussi des Britanniques ...

Winston CHURCHILL

Premier ministre du Royaume-Uni

« Les dangers qui nous menacent sont grands, mais grande aussi est notre force, et il n'y a aucune raison de ne pas réussir à réaliser le but et à établir la structure de cette Europe unie dont les conceptions morales pourront recueillir le respect et la reconnaissance de l'humanité, et dont la force physique sera telle que personne n'osera la molester dans sa tranquille marche vers l'avenir » (Strasbourg, 1949)



Ernest BEVIN

Ministres des Affaires Etrangères du Royaume-Uni

« Nous assistons pour la première fois sur notre vieux continent à la naissance d'une institution démocratique commune. » (1949)

Le Conseil de l'Europe

C'est une institution de concertation et de coopération, dotée d'organes propres, mais où chaque Etat membre conserve entièrement sa souveraineté.

"Le but premier du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun, et de favoriser le progrès économique et social".

Depuis le changement de leur régime politique au début des années '90, les pays d'Europe Centrale et Orientale ont adhéré au Conseil de l'Europe.

Pour ceux qui par la suite ont rejoint l'Union Européenne et ceux qui se préparent à le faire, le Conseil de l'Europe joue effectivement le rôle de classe préparatoire pour l'apprentissage des règles démocratiques partagées et pour la pratique de la coopération interétatique.





Le Conseil de l'Europe

47 ETATS MEMBRES

Dès 1949 : Belgique – Danemark – France – Grèce – Irlande – Italie – Luxembourg – Norvège - Pays-Bas - Royaume Uni – Suède - Turquie

1950 : Allemagne (RFA) -
Islande

1956 : Autriche

1961 : Chypre

1963 : Suisse

1965 : Malte

1976 : Portugal

1977 : Espagne

1978 : Liechtenstein

1988 : Saint-Marin

1989 : Finlande

1990 : Hongrie

1991 : Pologne

1992 : Bulgarie

1993 : Estonie – Lituanie - République Tchèque –
Roumanie –Slovaquie – Slovénie

1994 : Andorre

1995 : Albanie – Lettonie - Ex-République Yougoslave
de Macédoine (FYROM) – Moldavie – Ukraine

1996 : Croatie - Fédération de Russie

1999 : Géorgie

2001 : Arménie - Azerbaïdjan

2002 : Bosnie-Herzégovine

2003 : Serbie

2004 : Monaco

2007 : Monténégro

Défendre les droits de l'homme est l'une des missions fondamentales du Conseil de l'Europe.

Le premier grand chantier du Conseil de l'Europe a été la rédaction et la signature à Rome le 4 novembre 1950, de la **Convention européenne des Droits de l'Homme**.

La Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, énonce une liste de droits et de libertés que les Parties s'engagent à reconnaître à toute personne relevant de leur juridiction.



La Convention prévoit un mécanisme international de contrôle.

Afin d'assurer le respect des engagements des Parties, la **Cour européenne des Droits de l'Homme** a été instituée à Strasbourg.

La Cour statue sur des requêtes individuelles et des requêtes interétatiques.



Alors que le Conseil de l'Europe installe une organisation internationale qui poursuit des objectifs généraux en faveur de la sauvegarde des valeurs humanistes et d'un progrès économique et social commun, la France et l'Allemagne vont donner une nouvelle orientation à la construction européenne.

Car c'est l'idée de mettre un terme aux conflits répétés entre la France et l'Allemagne qui motive la proposition de créer une nouvelle institution dont l'évolution a conduit à l'Union Européenne d'aujourd'hui.

Vers une nouvelle organisation internationale en Europe

**Des pays d'Europe de l'Ouest créent entre eux
des liens économiques qui les rendront solidaires
C'est la première étape de la construction d'une
unité future...**

**Entre des pays qui partagent une culture et un
idéal démocratique commun...**

Pour la construction d'une paix durable ...

Vers une nouvelle organisation internationale en Europe

Dès 1947, l'Europe est sous la menace d'une troisième guerre mondiale opposant l'Est à l'Ouest.

Par ailleurs, la surproduction d'acier dans quelques pays européens, crée dans ce secteur un risque de spéculation qui fragiliserait les économies des Etats en reconstruction.



Pour trouver une solution, le Ministre français des Affaires Etrangères, Robert Schuman, s'adresse au Commissaire au Plan, **Jean Monnet**

Le choix supranational

Le **9 mai 1950**, le Ministre français des Affaires Etrangères, **Robert Schuman**, propose au nom du Gouvernement français de

*"placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et de l'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. La mise en commun des productions de charbon et de l'acier assurera immédiatement l'établissement de **bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne**, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.(...).*

La solidarité de production rendra impensable et matériellement impossible la guerre entre la France et l'Allemagne.

Cette initiative, ouverte à d'autres pays devra être le ferment d'une communauté plus large et plus profonde.(...)

L'Europe ne se fera pas d'un coup, mais par des réalisations concrètes - créant d'abord une solidarité de fait ».

La création d'une organisation supranationale en Europe

La Déclaration du 9 mai 1950 est à l'origine du Plan Schuman, qui sera ensuite travaillé par les Pères de l'Europe Robert Schuman, Jean Monnet (France), Alcide de Gasperi (Italie), Joseph Bech (Luxembourg), Konrad Adenauer (Allemagne), Paul-Henri Spaak (Belgique).

Le Traité constitutif est signé à **Paris le 18 avril 1951** par la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas



La Communauté européenne du charbon et de l'acier - CECA

Il s'agit de créer un **marché commun du charbon et de l'acier** :

- libre concurrence,
- suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives,
- interdiction des mesures discriminatoires et des subventions ou aides accordées par les Etats.



La Communauté européenne du charbon et de l'acier - CECA.

Le Traité de Paris met en place une organisation institutionnelle, régie par le principe de **supranationalité**, c'est à dire le transfert partiel d'un pouvoir de décision à une institution indépendante.

La Haute Autorité, exécutif collégial indépendant des gouvernements nationaux, exerce le pouvoir supranational. Ses décisions sont directement exécutoires dans les différents Etats membres.

Le Conseil des Ministres, composé des Ministres des Affaires étrangères des Etats membres, représente les gouvernements pour coordonner la politique de la Haute Autorité avec la politique économique des différents pays.

L'Assemblée commune est composée de 78 députés, délégués par les Parlements nationaux. L'Assemblée peut renverser la Haute Autorité mais ne joue par ailleurs qu'un rôle consultatif.

La Cour de Justice est composée de 7 juges indépendants; elle tranche les différends et peut annuler une décision.



Cette organisation est l'ébauche des institutions de l'actuelle Union européenne.

La première tentative d'union militaire

Nous sommes toujours en 1950.

Pour le Chancelier allemand Konrad Adenauer, la sécurité de la République Fédérale d'Allemagne passe par un réarmement et ce réarmement doit se faire dans le cadre européen.

Les Etats Unis , engagés dans la guerre de Corée, soucieux de consolider la défense européenne et d'intégrer l'armée allemande dans l'OTAN insistent pour qu'une solution soit trouvée par les Etats européens.

La première tentative d'union militaire

Un nouveau Traité est proposé, instituant une **Communauté Européenne de Défense** : elle prévoit la création d'une armée européenne, avec des institutions supranationales, placées sous la supervision du commandant en chef de l'OTAN, lui même nommé par le président des États-Unis.

Le 27 mai 1952, le Traité est signé à Paris par les 6 Etats membres de la CECA.

Ratifié par l'Allemagne, il est rejeté par la France.

Il faudra attendre plus de vingt ans pour que la France et l'Allemagne envisagent à nouveau un embryon d'armée commune...



Le "Marché commun"

Le **25 mars 1957**, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, signent, sur la base du Traité de Paris, les **deux Traités de Rome**

L'un crée la **Communauté Economique Européenne (CEE)**,

L'autre la **Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom)**.

L'établissement d'un Marché commun doit contribuer à une expansion continue et équilibrée entre les Etats, au relèvement accéléré du niveau de vie et à des relations plus étroites.



Le "Marché commun"

Le Traité CEE reprend le schéma des institutions de la CECA :

La Commission Européenne, exécutif indépendant des gouvernements nationaux, ayant un droit d'initiative exclusif

Le Conseil des Ministres, composé de représentants des gouvernements et détenant l'essentiel des compétences décisionnelles,

L'Assemblée Parlementaire, aujourd'hui Parlement Européen, avec à l'origine, un simple pouvoir d'avis, de plus en plus étendu par la suite,

La Cour de Justice, assurant le respect du droit communautaire dans l'application et l'interprétation des Traités.

D'autres organes viendront peu à peu compléter l'organisation institutionnelle, notamment le **Conseil Européen** initié par Valéry Giscard d'Estaing

Le premier Président de la Commission Européenne est l'allemand Walter Hallstein, à qui on doit notamment la mise en place de la Politique Agricole Commune

D'autres Etats sont invités à rejoindre le groupe

Pour cela ils doivent remplir plusieurs conditions :

- **Etre sur le territoire européen**
- **Partager la culture européenne commune**
- **Avoir un régime politique démocratique respectant les droits de l'homme et des minorités**
- **Appliquer une économie de marché**
- **Accepter le fonctionnement mis en place au jour de leur adhésion**

Des critères qui semblaient précis en 1957, mais qui le sont moins aujourd'hui...

L'émergence du duo franco-allemand

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, les Gouvernements français et allemands œuvrent ensemble dans le cadre d'institutions internationales pour la paix et le développement économique de l'Europe.

La réconciliation a eu lieu de fait au sein d'un groupe d'Etats.

Deux hommes vont décider d'aller plus loin

Plus loin dans le dialogue...

Plus loin pour la réussite du marché commun débutant ...

Plus loin pour donner à leurs deux pays le leadership de la nouvelle Europe ...

L'émergence du duo franco-allemand

Konrad Adenauer est Chancelier fédéral depuis septembre 1949



Charles de Gaulle est nommé Président du Conseil des Ministres en juin 1958, puis devient Président de la République en janvier 1959.

Dès le 14 septembre 1958, de Gaulle reçoit Adenauer dans sa résidence privée.

Le dialogue entre les deux hommes est amorcé.

L'émergence du duo franco-allemand

Deux visites officielles témoignent de la volonté des deux hommes de rapprocher et de lier leurs pays.

Le 8 juillet 1962, une messe de réconciliation a lieu dans la cathédrale de **Reims**, suivie d'un discours de **de Gaulle** qui invite « le grand peuple allemand » à construire l'amitié franco-allemande et l'avenir de l'Europe.



Pour le 50^{ème} anniversaire de cet événement, le Président Hollande a reçu la Chancelière Merkel à Reims

L'émergence du duo franco-allemand

Deux visites officielles témoignent de la volonté des deux hommes de rapprocher et de lier leurs pays.

Le **9 septembre 1962**, au château de **Ludwigsburg**, de Gaulle s'adresse à la jeunesse, allemande mais aussi française, qu'il encourage à soutenir l'effort des deux États vers la voie de la coopération économique, politique et culturelle de l'Europe



Pour le 50^{ème} anniversaire de cet évènement, la Chancelière Merkel a reçu le Président Hollande à Ludwisburg

Le Traité de l'Elysée

Le **22 janvier 1963**, Charles de Gaulle et Konrad Adenauer signent dans le salon Murat du Palais de l'Elysée, un **Traité d'amitié et de coopération** destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République fédérale d'Allemagne



Au-delà de la simple déclaration, le Traité pose des bases concrètes de coopération

Le Traité de l'Élysée

Il donne aux relations franco-allemandes une dimension politique que de Gaulle n'a pas réussi à faire accepter par les autres Etats membres du Marché Commun



Le Traité prévoit la réunion régulière :

- Des Chefs d'État et de Gouvernement « à chaque fois que cela sera nécessaire et, en principe, au moins deux fois par an » ;
- Des Ministres des Affaires étrangères « au moins tous les trois mois » ;
- Des hauts fonctionnaires des deux ministères des Affaires étrangères chargés des affaires politiques, économiques et culturelles, [...]
- Des Ministres de la Défense [...] ainsi que des Ministres de l'Éducation et des responsables de la politique culturelle ;
- Des Chefs d'Etat-major des armées ;
- Des responsables de la politique de la jeunesse et de la famille « au moins une fois tous les deux mois ».

Outre la politique générale, Jeunesse, Culture et Défense sont les principaux axes de la coopération bilatérale

La jeunesse au cœur de la relation franco-allemande

La déclaration accolée au Traité de l'Élysée appelle la jeunesse des deux pays à jouer un rôle déterminant dans la consolidation des relations franco-allemandes.

Pour que les jeunes se rencontrent, s'apprécient, participent ensemble à des activités communes, on va construire un outil facilitateur .

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est créé le 5 juillet 1963.

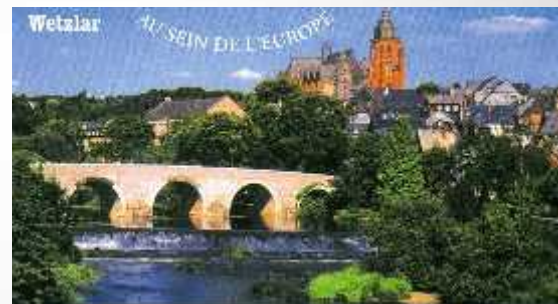


En 50 ans, l'OFAJ a multiplié et développé sa stratégie pédagogique .

Enfants, adolescents, étudiants ou jeunes professionnels, ce sont plus de 8 millions de jeunes français et allemands qui ont ainsi pu se rencontrer.

L'impact du Traité de l'Elysée au cours des 40 années suivantes

Les actions de rapprochements entre les personnes connaissent un grand essor dans les années '60-'70, grâce à l'OFAJ, mais également grâce aux Jumelages entre villes.



La réconciliation s'est transformée en amitié, dès lors que chacun peut mettre une identité, un visage, un souvenir sur ses amis.

L'impact du Traité de l'Elysée au cours des 40 années suivantes

Lors de la procédure de ratification, le Bundestag adopte un préambule rappelant que pour l'Allemagne l'objectif d'une association étroite entre l'Europe et les Etats Unis d'Amérique restent inchangé.

De Gaulle qui prend ses distance avec les USA est déçu...

Une partie du Traité, notamment celle concernant les questions de défense, ne sera pas appliquée.

Toutefois, le rapprochement de la société civile est en cours.

Et l'Allemagne et la France développent des projets, mettent en place des pratiques qui ont vocation à s'ouvrir à d'autres pays européens.

Le « couple franco-allemand » est-il le moteur de l'Europe ?

La coopération intergouvernementale entre les deux pays se déroule selon les modalités prévues par le Traité de l'Elysée , malgré les divergences de vue sur la politique européenne qui opposent parfois les partenaires.

Mais c'est bien par cette coopération que l'Allemagne et la France développent des projets, mettent en place des pratiques qui ont vocation à s'ouvrir à d'autres pays européens.

**Pour cela, il est de coutume d'affirmer que
le « couple franco-allemand » est le moteur de l'Europe**

Le « couple franco-allemand » est-il le moteur de l'Europe ?

Et lorsqu'on parle de couple, c'est aussi au duo formé par le Chancelier Fédéral et le Président de la République que l'on pense.

Après une période de flottement où le Chancelier Ludwig Erhard est en désaccord avec de Gaulle sur le concept d'unité européenne, les duos se reforment, constants dans l'action, mais plus ou moins remarqués en fonction de l'environnement international.

Willy Brandt et Georges Pompidou (1969–1974)

Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)

Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

Gerhard Schröder et Jacques Chirac (1998–2005)

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)

Angela Merkel et François Hollande (2012-)

Des partenariats constructifs

Georges Pompidou – Willy Brandt (1969-1974)



De ce partenariat on retient quelques actions fondamentales en faveur de l'éducation et de la culture, de l'**acquisition de la langue de l'autre**

1969, création des premières **sections bilingues franco-allemandes** dans les écoles du Bade-Wurtemberg, de Bavière, du Nord-Rhénanie et Westphalie

1972, signature d'une convention pour l'établissement de lycées franco-allemands et la création du **baccalauréat franco-allemand (l'Abibac sera finalement institué en 1994)**

Ces deux dirigeants signent aussi en 1969 un accord de coopération pour la fabrication d'un avion gros porteur et ce sera en 1971, la naissance d'**Airbus Industrie**, rejoint plus tard par le Royaume Uni et l'Espagne.

Des partenariats constructifs

Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)

Tous deux économistes et anciens Ministres des Finances, ils se trouvent confrontés à des problèmes internationaux qui affectent la Communauté Européenne : conséquences du premier choc pétrolier , fin du système monétaire de Bretton Woods ...



La Communauté Européenne, qui entre temps s'est agrandie du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni, doit se renforcer pour faire face à la situation économique internationale.

Au cours des sommets bilatéraux, Giscard d'Estaing et Schmidt se mettent d'accord sur la nécessité d'une harmonisation des politiques économiques, sur une **union monétaire européenne** .

Le **système monétaire européen** (SME) est adopté le 19 mars 1979, avec comme objectif, stabiliser les monnaies européennes. Il crée une unité de compte commune , l'**ECU (European Currency Unit)**, ancêtre de l'Euro, mais jamais devenu une monnaie commune.

Des partenariats constructifs

Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing (1974–1981)

Schmidt et Giscard d'Estaing portent l'initiative du **Secrétariat franco-allemand pour les échanges en formation professionnelle**, créé en 1980. Il a son siège à Sarrebruck, en Allemagne.

Les lycées professionnels et organismes de formation organisent pour leurs élèves des séjours dans l'établissement partenaire.

Ce programme franco-allemand d'échanges reste indépendant mais s'inscrit dans le cadre plus large du programme Europass sur la mobilité des jeunes et la reconnaissance des parcours de formation et des diplômes.



Quand l'Europe accélère...

Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

C'est la période des grands bouleversements sur le continent européen. Les premiers travaux Kohl – Mitterrand portent sur la défense : revenant aux principes du Traité de l'Elysée, ils décident de renforcer leur coopération militaire et d'instaurer des rencontres régulières entre les Ministres.

Et le geste fort de la période restera un geste de paix : les deux hommes main dans la main sur les tombes des soldats français et allemands de la Première Guerre mondiale, le 22 septembre 1984



Quand l'Europe accélère...

Les décisions bilatérales se multiplient...

Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

- 1986 : Accord relatif au programme de coopération et d'échanges scientifiques Procope
- 1986 : Adoption de déclarations relatives à la délivrance simultanée, dans les écoles secondaires, de la Allgemeine Hochschulreife allemande et du baccalauréat français, à l'acquisition précoce de la langue du partenaire et à l'élargissement des programmes de rencontres et d'échanges.
- 1987 : Premières grandes manœuvres militaires conjointes (75 000 hommes)
- 1988 : Création du **Conseil franco-allemand de défense et de sécurité** et du **Conseil franco-allemand économique et financier**
- 1988 : Création du **collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur à Mayence**
- 1989 : Création de la **Brigade Franco-Allemande**

Quand l'Europe accélère...

Les décisions bilatérales se multiplient...

Helmut Kohl et François Mitterrand (1982–1995)

9 novembre 1989 : Chute du Mur de Berlin

Cet évènement va entraîner la dislocation du bloc de l'est et la création de nouveaux Etats

En attendant, la coopération franco-allemande se poursuit

1990 : Le Président de la République annonce le retrait des troupes françaises stationnées en Allemagne.

31 août 1990 : Signature du Traité de réunification de l'Allemagne



1990 : Kohl et Mitterrand adressent au Conseil Européen un message en faveur d'une politique étrangère et de sécurité

arte

1990 : Signature à Berlin du Traité portant création de la chaîne culturelle européenne de télévision (ARTE).

Elle diffusera ses premières émissions en 1992

Arte est une chaîne de télévision généraliste franco-allemande de service public à vocation culturelle européenne.

Arte est basée à Strasbourg.



Quand l'Europe accélère...

Pendant ce temps là, la Communauté Européenne ...

Un texte modificatif du Traité initial entre en vigueur le 1^{er} juillet 1987.

L'Acte Unique Européen met en place un processus créant à partir du 1er janvier 1993, un "grand marché unique" dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux doit être totale.



Il prévoit également l'élargissement des compétences de la CEE à de nouveaux domaines ainsi qu'une réforme institutionnelle qui ouvre la voie à l'Union européenne qui prendra forme avec le Traité de Maastricht.

Le Traité de Maastricht

Entré en vigueur le 1er novembre 1993

Le texte dépasse l'objectif économique initial et institue une **Union Européenne** en deux volets :

L'Union économique et monétaire

- libéralisation de la circulation des capitaux
- coordination renforcée des politiques économiques
- création d'une monnaie unique

L'Union politique

- extension à de nouveaux domaines
- renforcement de la politique sociale
- mise en place d'une Politique étrangère et de sécurité commune - PESC



Le Traité de Maastricht

Le 1er janvier 1993 le marché unique européen ouvre un "espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux est assurée"

Les ressortissants des Etats membres, outre leur nationalité, ont également le statut de **citoyen européen**



Pour consolider la paix, une armée commune

En 1991, Kohl et Mitterrand annoncent la création d'un corps d'armée franco-allemand, formant le noyau d'un corps européen.

Le 5 mai 1993, la Brigade Franco-Allemande est officiellement installée à Strasbourg.

Le 14 juillet 1994, 200 soldats allemands défilent pour la première fois sur les Champs-Élysées.



L'Eurocorps a vocation européenne.

Depuis des forces armées belges, luxembourgeoises et espagnoles ont été intégrées à ce corps.

La Grèce, la Pologne, la Turquie, l'Autriche et l'Italie, participent également à l'Eurocorps en tant que nations associées en détachant des officiers à l'État-major.

L'Eurocorps est essentiellement intervenu dans des opérations de maintien de la paix en Bosnie, Kosovo, Afghanistan, dans le cadre de l'ONU et de l'OTAN.

Si l'allemand et le français sont les langues officielles, l'anglais est néanmoins la langue opérationnelle

L'Eurocorps peut mobiliser jusqu'à 60 000 soldats

Nouveaux territoires, nouveaux partenariats

Les relations avec l'est de l'Europe sont maintenant au cœur des préoccupations de l'Union Européenne.

Le 28 août 1991, les Ministres des Affaires Etrangères français, Roland Dumas, et polonais, Krzysztof Skubiszewski, se retrouvent à Weimar à l'invitation de leur homologue allemand Hans-Dietrich Genscher.

Cette rencontre sera suivie d'une rencontre entre les Chefs d'Etats et de Gouvernements, puis par d'autres sommets trilatéraux.

Dans un premier temps, il s'agit de procéder à un rapprochement entre la Pologne et l'Union Européenne.

Mais aussi de conduire à la réconciliation entre l'Allemagne et la Pologne.

Ce nouveau partenariat est appelé « **le Triangle de Weimar** ».



Le Triangle de Weimar

Les rencontres tripartites donnent maintenant lieu à une coopération formalisée :

Sommets des chefs d'État et de Gouvernement, rencontres entre Ministres des Affaires étrangères et des Affaires européennes, liens entre les Parlements des trois pays...

Le rapprochement entre les citoyens des trois pays est également encouragé :

- **Multiplication des jumelages entre communes ou régions**
- **Rencontres entre artistes et scientifiques**
- **Rencontres entre associations d'utilité publique**
- **Coopération de l'Office franco-allemand pour la jeunesse et de l'Office germano-polonais pour la jeunesse pour des rencontres trilatérales entre jeunes**



La politique européenne au centre des relations franco-allemandes

Depuis 1981, 6 nouveaux pays ont rejoint l'Union Européenne : Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède

Au cours des années qui suivent, les échanges franco-allemands sont maintenant tournés vers l'Europe en mutation.

Au centre des rencontres, la conception de la défense et de la sécurité communes et l'élaboration de positions communes en politique étrangère.

Au cœur des préoccupations, les zones déstabilisées par l'éclatement de l'Union Soviétique et les conflits dans les États de l'ex-Yougoslavie.

La politique européenne au centre des relations franco-allemandes

Gerhard Schröder et Jacques Chirac (1998–2005)
sont maintenant au pouvoir.



La France et l'Allemagne s'attribuent le leadership de l'Union Européenne.
1^{er} décembre 1998, 72^{èmes} Consultations franco-allemandes de Potsdam.

Adoption d'une déclaration finale relative au **rôle moteur de la relation franco-allemande dans la politique européenne** et à la relance des relations bilatérales.

Les interventions sur ce sujet se multiplient : Gerhard Schröder et le Ministre des Affaires étrangères Joschka Fischer, devant l'Assemblée Nationale, Jacques Chirac devant le Bundestag...

La politique européenne au centre des relations franco-allemandes

Gerhard Schröder et Jacques Chirac (1998–2005)

31 janvier 2001, Jacques Chirac et Gerhard Schröder se rencontrent à Blaesheim (Bas-Rhin) et lancent le processus de redéfinition des relations franco-allemandes dit « Processus de Blaesheim ».

Il prévoit une concertation étroite et régulière grâce à des réunions qui ont lieu tous les deux mois entre le Président de la République et le Premier Ministre français, le Chancelier allemand et les deux Ministres des Affaires étrangères, en complément des deux sommets franco-allemands.

Le renforcement des relations franco-allemandes

A l'occasion du **40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée**, le 22 janvier 2003,

marqué par des événements symboliques :

- Tenue du premier Conseil des Ministres franco-allemand
- Session conjointe de l'Assemblée nationale et du Bundestag à Versailles
- Réunion d'un Parlement des Jeunes le 23 janvier à Berlin.



Le renforcement des relations franco-allemandes dans la cadre européen

A l'occasion du **40^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée**, le 22 janvier 2003

Gerhard Schröder et Jacques Chirac adoptent une Déclaration commune qui fixe de grandes orientations pour poursuivre et approfondir la coopération bilatérale dans une perspective européenne.

Le texte prévoit également :

- **La transformation des Sommets franco-allemands prévus par le Traité de l'Elysée en Conseils des Ministres franco-allemands réguliers.**
- **La désignation dans chaque pays d'un Secrétaire général pour la coopération franco-allemande (SGFA), coordonnant la préparation, la mise en œuvre, le suivi des décisions des instances politiques de concertation et le rapprochement des deux pays dans les instances européennes.**
- **La généralisation des échanges de fonctionnaires, y compris au niveau des cabinets ministériels.**

Le renforcement des relations franco-allemandes dans la cadre européen

Au cours des années suivantes , les questions traitées dans le cadre bilatéral reprennent les thèmes prioritaires de l'Union Européenne.

Souvent, les décisions prises et les accords conclus à deux préfigurent les actions qui seront mises en œuvre à 15, puis à 25, 27, 28 ...

- **Coopération décentralisée des Régions / Länder entre eux**
- **Lutte contre le terrorisme, coopération policière et transfrontalière ainsi que lutte contre l'immigration illégale**
- **Promotion et protection de la diversité culturelle**
- **...**

Le 6 juin 2004, le Chancelier Schröder sera présent aux célébrations commémorant le 60^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie

Pendant ce temps, en Europe...

Dans l'Union Européenne s'est maintenant constituée **une Zone Euro** : 12 Etats membres ont une monnaie commune. Pièces et billets sont mis en circulation le 1^{er} janvier 2002.

La Banque Centrale Européenne, est à Francfort, en Allemagne



L'Union Européenne a grandi.

Depuis 2004, 8 pays d'Europe centrale ont rejoint la famille :
Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque,
Slovaquie, Slovénie

Ainsi que deux îles de la Méditerranée : Chypre et Malte



Pendant ce temps, en Europe...

Du côté des Institutions européennes, les textes et Traités se succèdent, « consolidant » le Traité de Rome initial

Convention de Schengen, 1990, ouverture des frontières entre les Etats signataires, y compris pour les étrangers à l'Union européenne résidant légalement dans un de ces Etats

Traité d'Amsterdam en 1999, la politique sociale devient une compétence de l'Union. Le Traité envisage aussi l'élargissement à l'est.

Traité de Nice, 2001, modifications de la composition et du fonctionnement des institutions en vue de l'élargissement à de nouveaux membres

De l'avis général, le Traité de Nice est un mauvais Traité et le système mis en place de plus en plus complexe.

Pendant ce temps, en Europe...

L'ébauche d'une Constitution européenne

Le 12 mai 2000, le ministre des affaires Etrangères allemands Joschka Fischer prononce devant l'université Humboldt de Berlin, un discours favorable à une relance du fédéralisme européen, que la France n'est alors pas prête à suivre.

Les deux pays ont opposé des conceptions européennes divergentes lors des négociations du Traité de Nice.

En 2002, une Convention sur l'Avenir de l'Europe, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, est chargée d'élaborer une

Constitution pour l'Europe

Lors des travaux de cette Convention, la France et l'Allemagne décident de « parler d'une seule voix ».

Pendant ce temps, en Europe...

Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Mais à l'issue des travaux, il apparait aux observateurs que cette attitude a contribué à creuser un écart entre grands pays et petits pays

Depuis le début du XXIème siècle, la France et l'Allemagne se sont souvent prononcées sur l'intérêt d'une intégration à plusieurs vitesses entre un noyau de pays prêts à mutualiser leurs forces.

Et c'est bien, en effet le modèle que la relation bilatérale a créé depuis.

Le Traité est signé à Rome le 29 octobre 2004 par les 25 Etats membres.

L'Allemagne le ratifie par voie parlementaire.

Le Président Chirac soumet le texte à referendum : il est rejeté par 54.68 % des suffrages exprimés.

Et dans le Monde ...

En 2003, lorsque les USA engagent la guerre en Irak, contrairement à d'autres dirigeants européens qui suivront les américains, Jacques Chirac et Gerhard Schröder affichent ensemble leur refus.

La même année, le président Chirac parle au nom de l'Allemagne lors d'un Conseil européen.

Le chancelier Schröder le fait ensuite au nom de la France aux Nations Unies.



Une femme, un homme

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)



Le jour de son investiture, Nicolas Sarkozy se rend à Berlin pour rencontrer la Chancelière .

Ce geste fort témoigne de la volonté de faire de l'Allemagne le partenaire privilégié, position confirmée pendant tout le quinquennat.

Les modalités pour une concertation à tous les niveaux sont en place : les rencontres prévues par le processus de Blaesheim respectées.

Face aux pays tiers à l'Union Européenne, Allemagne et France se positionnent conjointement

- Par exemple, en 2008 lors de déplacement conjoints des Ministres des Affaires Etrangères au Japon,
- Ou lors de conférences de presse conjointes en préalable à des sommets internationaux (G8, G20)

Une femme, un homme

Angela Merkel et Nicolas Sarkozy (2007-2012)

- Ou en organisant conjointement le 60^{ème} anniversaire de l'OTAN à Strasbourg, Kehl et Baden-Baden

« Pour la première fois dans l'histoire de l'Alliance atlantique, ce sont deux pays, nos deux pays, qui convient leurs alliés pour un sommet, celui du 60ème anniversaire, les 3 et 4 avril. C'est un symbole fort d'une amitié franco-allemande au service de la paix et de la sécurité. C'est également le symbole d'une Europe désormais unie et libre. »
Nicolas Sarkozy et Angela Merkel dans une tribune conjointe, le 3 février dernier.



D'autres cérémonies, désormais traditionnelles, ont lieu : armistice 1918, chute du Mur de Berlin, et même 25^{ème} anniversaire de la rencontre Mitterrand-Kohl à Verdun (2009)

Pendant ce temps, en Europe...

La Bulgarie et la Roumanie rejoignent l'Union en 2007.

La constitution ayant été rejetée et le Traité de Nice étant jugé insuffisant, les Etats membres adoptent un nouveau Traité, le Traité de Lisbonne, dont le but essentiel est de réorganiser le fonctionnement des Institutions afin de les rendre opérationnelles pour maintenant 27 Etats membres.

Les principales modifications institutionnelles portent sur :

La création de 3 nouvelles fonctions :

- Le **Président du Conseil Européen** : **Herman van Rompuy** (BE) depuis 2009
- Le **Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères** et la politique de sécurité : **Catherine Ashton** (RU) depuis 2009
- Le **Secrétaire Général** : **Uwe Corsepius** (DE) depuis 2011

Ainsi l'Union Européenne a maintenant un visage...



Ensemble face à la crise

La crise financière mondiale débute en 2007 : elle se traduit par une crise de liquidités, parfois par des crise de solvabilité tant au niveau des banques que des États, et une raréfaction du crédit aux entreprises.

Conséquences : chute des marchés boursiers, faillites d'établissements financiers.

Les Etats interviennent pour sauver les banques, ce qui pour certains, provoque une crise de la dette publique.

Les Etats européens de la zone Euro sont également touchés par la récession : Irlande, Royaume-Uni, Italie, puis Allemagne et France ...

Ensemble face à la crise

La France et l'Allemagne considèrent que la réponse à la crise doit être européenne et non individuelle et qu'il leur appartient de :

- **Faire des propositions communes pour une nouvelle architecture financière, au sein de l'Union et au niveau mondial, fondée sur la régulation et la surveillance de l'ensemble des marchés, acteurs et produits financiers,**
- **Définir les moyens d'une coordination économique accrue entre la France et l'Allemagne pour préparer l'avenir de l'industrie européenne et de ses emplois**

Ensemble face à la crise

Approfondir l'union budgétaire

Cette volonté conjointe va conduire les Etats de l'Union Européenne vers le pacte budgétaire européen, officiellement appelé **Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG)**.

Il ne concerne pas uniquement les pays de la zone euro mais l'ensemble des membres de l'Union

Sa principale mesure pose le principe de l'équilibre ou de l'excédent des budgets des administrations publiques :

- la limite du déficit structurel autorisé est portée de 1 % à 0,5 %, pour l'« objectif à moyen terme »
- chaque pays veille à assurer une convergence rapide vers son « objectif à moyen terme »

Le TSCG est signé le 2 mars 2012 et il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013

Et maintenant ?

François Hollande devient Président de la République Française le 15 mai 2012.

A l'instar de Nicolas Sarkozy, le jour de son investiture, il se rend à Berlin rencontrer Angela Merkel.

La coopération bilatérale se poursuit selon le processus de Blaesheim.



Le Traité de l'Élysée 50 ans après ...

Les célébrations communes ont eu lieu :

- A Reims, le 8 juillet 2012,
- À Ludwigsburg, le 9 septembre 2013
- A Berlin, le 22 janvier 2013



Notre avenir commun

L'Agenda 2020, adopté le 4 février 2010 par le Conseil des Ministres Franco-Allemand définit le cadre et les objectifs de la coopération jusqu'en 2020.

« Depuis soixante ans, la réconciliation franco-allemande a permis que s'établisse entre nos deux pays une coopération unique et exemplaire, fondée sur notre conscience de la responsabilité partagée de nos deux pays vis-à-vis de l'Europe et inspirée par la volonté d'agir comme moteur de la construction européenne. [...] »

Aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle décennie, nos deux pays doivent trouver ensemble des réponses à ces nouveaux défis que sont la lutte contre le changement climatique, les déséquilibres économiques et financiers, les menaces sur la sécurité et la paix. Dans un monde où s'imposent de nouveaux acteurs globaux, nous sommes convaincus que l'entente franco-allemande la plus étroite est indispensable à nos deux pays et à l'Europe. »



Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Les décisions bilatérales de l'Agenda 2020 tracent les grandes lignes qui seront défendues dans le cadre plus large du projet européen.

Parmi les 80 mesures, on peut retenir :

Economie, finances et emploi

- Poursuivre des politiques visant à favoriser la croissance, l'emploi et la cohésion sociale
- Renforcer la coordination des politiques économiques au sein des instances européennes. La France et l'Allemagne travailleront ensemble à une base industrielle européenne solide
- Renforcer la surveillance en matière de compétitivité
- Assurer la soutenabilité de leurs finances publiques dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance (fin du déficit excessif d'ici fin 2013)
- Gouvernance internationale et régulation financière : étroite coordination et positions communes au G20, à la Banque mondiale et au FMI ainsi que dans d'autres institutions financières internationales

Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Energie, climat et biodiversité



- **Création du Bureau de coordination énergies renouvelables (2010 –Berlin)**
- **Projet de démonstration dans la région Strasbourg / Stuttgart / Mannheim / Karlsruhe autour du véhicule électrique,**
- **Diversification du mix énergétique, des sources et de l'acheminement de l'énergie**
- **Avancées pour un système de transport efficace, durable et productif, coopération ferroviaire notamment**

Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Politique étrangère, défense, sécurité

La France et l'Allemagne doivent s'inscrire au centre du développement de la PESD, de l'Alliance atlantique et de l'OSCE .

La France soutient l'Allemagne pour devenir membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Quelques mesures phares :

- **Gestion civile et militaire des crises au sein de l'UE ; coopération dans le cadre du Triangle de Weimar**
- **Développer la capacité d'engagement opérationnelle de la Brigade franco-allemande et renforcement de la concertation en vue de déploiements communs**
- **Systématisation de la coopération policière en zone frontalière, notamment en créant une unité fluviale franco-allemande sur le Rhin**
- **Groupe de travail franco-allemand sur la migration**
- **Encourager une action européenne anti-drogue visant à couper les routes de la cocaïne et de l'héroïne vers l'Europe**

Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Croissance, innovation, recherche, éducation, enseignement supérieur

- D'ici 2020, doubler le nombre des **cursus bilingues** dans l'enseignement supérieur
- Effort conjoint des universités françaises et allemandes pour créer des pôles d'excellence européens
- Doubler le nombre d'étudiants, doctorants et chercheurs, de l'**Université Franco-Allemande de Sarrebruck**
- Formation professionnelle : mobilité des apprentis, insertion des jeunes diplômés dans les entreprises de l'autre pays par la création d'un **statut du stagiaire franco-allemand**
- Efforts soutenus pour l'**apprentissage de la langue du partenaire** : manuels scolaires, programmes, certification, échanges d'enseignants et de cadres, écoles maternelles bilingues
- Renforcement de la coopération entre les centres de recherche scientifique pour devenir des pôles d'excellence mondiaux
- Renforcement de la **coordination des politiques agricole et alimentaire**
- Construction conjointe d'un satellite de détection du méthane – l'un des principaux gaz à effet de serre

Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Rapprochement des citoyens

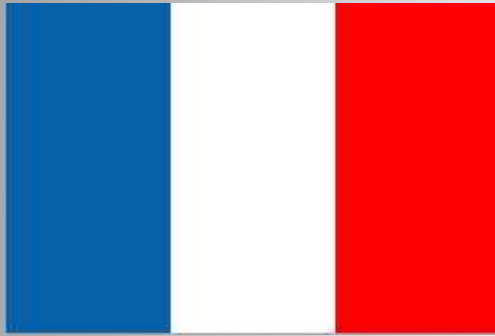
"Les liens personnels et amicaux entre les citoyens de nos deux pays sont le fondement de l'entente franco-allemande. Les nombreuses initiatives issues des sociétés civiles des deux pays rendent l'amitié franco-allemande concrète et tangible dans la vie quotidienne. Ces initiatives doivent être encouragées, facilitées, et mêmes prises en considération pour leur assurer un suivi juridique.

Nous saluons le rôle essentiel et précieux joué par les institutions établies de la coopération franco-allemande, notamment l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), dans la promotion d'un resserrement constant des liens entre nos citoyens. "

Notre avenir commun : l'Agenda 2020

Rapprochement des citoyens

- **Éliminer les obstacles juridiques et administratifs dans les relations entre les citoyens et entre les entreprises. Ex : accord sur un régime matrimonial commun**
- **Encourager les jumelages entre les communes, ainsi que la coopération entre collectivités territoriales**
- **Approfondir la coopération transfrontalière franco-allemande**
- **Favoriser les échanges entre jeunes, y compris ceux issus de milieux défavorisés**
- **Instituer un parlement franco-allemand des jeunes**
- **Développer un volontariat civique franco-allemand**
- **Consolider l'espace culturel commun : lever les obstacles à la mobilité des œuvres et des artistes, créer des programmes de résidence et d'échange**
- **Développer des initiatives communes dans le domaine du sport : par exemple en favorisant les doubles carrières pour les sportifs de haut niveau**
- **Soutenir la chaîne franco-allemande ARTE pour développer de nouveaux partenariats en Europe et autour de la Méditerranée**



FRANCE



EUROPA



DEUTSCHLAND

FREUDE !

Sources accessibles par Internet

Le portail franco-allemand

<http://www.france-allemande.fr/-France-.html>

Le site consacré au cinquantième anniversaire

<http://50ans.france-allemande.fr/>

Le site des Missions allemandes en France – CIDAL

<http://www.allemande.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/Startseite.html>

Le portail de l'Union Européenne

http://europa.eu/index_fr.htm

Le portail du Conseil de l'Europe

<http://hub.coe.int/fr/>

Le triangle de Weimar

<http://www.weimarer-dreieck.eu>

**Ce diaporama a été réalisé par l'Association Franco-Allemande d'Avignon,
En collaboration avec l'Association New European Teams**

Il a été réalisé dans le cadre du projet : "Comprendre les relations franco-allemandes au cœur de la construction européenne", qui a reçu le soutien du Ministère Fédéral des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne, dans le cadre des célébrations du Cinquantième Anniversaire du Traité de l'Élysée.

La mallette pédagogique « *Allemagne, France, deux pays au cœur de l'Europe* » est destinée à être utilisée dans le cadre de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle ou d'animation d'ateliers visant un public de jeunes.

La reproduction partielle ou totale de la mallette ainsi que son utilisation dans le cadre d'une exploitation commerciale ou de formations ou conférences réalisées dans le cadre d'une activité commerciale, sont interdites.

Les droits à l'image éventuels des photos utilisées appartiennent à leurs ayants-droit respectifs

Son utilisation par des enseignants, éducateurs, ou animateurs est autorisée sous réserve d'en avoir avisé l'AFA.

Concernant l'utilisation, contactez : afa.avignon@gmail.com